

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

Les glorieuses Charcuteries

Vous n'ignorez point — sinon vous seriez le dernier des Malgaches — que, le 30 mars dernier, l'Allemagne entière, du petit au grand, a fêté le quatre-vingtième anniversaire de M. de Bismarck. Pas un coin de terre, situé sous n'importe quelle latitude et habité par trois ou quatre Allemands au plus, n'a failli au devoir sacré.

Des compatriotes, fixés à Smyrne, lui envoient un somptueux tapis, des statues marbre et bronze, et une merveilleuse pendule....

..... (Est-ce que celles de 1870 seraient déjà usées?) « Ce ne serait point étonnant, ces grendins de Français ne font que de la camelote. »

Les fleurs affluent, mais elles ne se mangent point. Et le peuple allemand exprime son bonheur, à sa façon, avec des témoignages nutritifs, tant solides que liquides, denrées alimentaires et boissons

Un adorateur du prince lui expédie une saucisse longue de deux mètres; un autre, un boudin de trente pieds; un autre, une caisse de fromages pesant 60 kilos; un quatrième, 490 livres de beurre. D'autres, plus modestes, se sont contentés d'offrir de petits paquets de six ou douze fromages. Les saucissons, les langues et le lard fumés, les tonneaux de choucroute ne se comptent plus.

On trouve en ce moment, à Friedrichsruhe, de quoi achalander trois cents boutiques d'épicerie, de comestibles, de fruiterie: des bottes de raifort, des tonnelets de saumon et de thon marinés, des terrines de foies gras, des paniers de pommes, des bourriches d'huitres, des gâteaux de miel, des pains azymes, des carpes, une tortue, des œufs de vanneau, de corneille et du caviar; du vin vieux, du vin doux, des liqueurs, de l'eau-de-vie, des cigares, du tabac, des cigarettes, de longues pipes et d'innombrables paquets d'allumettes.

Et, après avoir assuré la subsistance du chancelier de fer, les bons Teutons s'occupent de préserver sa santé, la santé de ses chevaux, et de lui constituer un arsenal guerrier et pharmaceutique portatif, d'un usage facile même en voyage.

Parmi les cadeaux, et pêle-mêle, figurent un grand manteau, des pièces de drap, des couvertures en poil de chameau, des bonnets de coton, six douzaines de tricots, de caleçons et gilets en flanelle, trois cents paires de chaussettes, treize irrigateurs Eguisier en nickel, dix tirebottes d'ébène, cent cinquante paires de gants fourrés, trois pharmacies volantes, quarante flacons de pilules Morison, cinq cents kilos de chocolat, plusieurs boîtes de Revalescière Dubarry, trois mètres de papier Rigolo, de la confiture de rhubarbe et de la gelée de coing, cinq râteliers d'argent, un quarteron de faux toupets, vingt kilos de pomnade à la graisse d'ours, des cuirasses, des sabres, des cannes, des souliers de feutre, des pantoufles, des chancelières et, pour ses chevaux, des riches couvertures ornées de ses armoiries.

Je suis sûr que vous vous demandez déjà ce que le grand Othon va faire de toutes ces vicieuses et de tous ces objets divers. Il y a trop pour un homme seul et, certainement, « ce serait malheureux », comme on dit ici, que tant de bonnes et belles choses fussent inutilisées ou perdues.

Rassurez vous. On nous affirme que M. F., E. que vous connaissez tous, au moins de nom, soumissionne l'achat en bloc de tout le superflu pour le distribuer à ses actionnaires, soit à titre de primes, soit comme dividendes. On serait à la veille de s'entendre, sauf une petite difficulté relative au mode de paiement.

M. de Bismarck exige la solde en faïots de banque, tandis que M. F. E. espérerait se libérer en papier de la C. F. D. V. F. E. Quant le litige sera tranché, nous aviserons le lecteur.

AU SÉNAT

Séance du 1^{er} avril

La discussion générale du budget

DISCOURS DE M. CHESNELONG

M. Morel, rapporteur de la commission générale, ayant conclu en ces termes :

« En somme, si le budget de 1895 n'est pas idéal, il n'a aggravé en rien la situation et, sous bien des rapports, il est meilleur que les budgets précédents »,

M. CHESNELONG a répliqué par le discours suivant :

« Dans la définition que donnait M. Poincaré de l'équilibre budgétaire, il disait qu'un budget est en équilibre quand ses recettes normales suffisent à couvrir l'ensemble des dépenses annuelles. Cette définition était excellente.

« On vient de nous dire que le budget actuel était meilleur que les budgets précédents; je crois, moi, qu'il est, au contraire, en recul sur le budget de 1894. Je reconnais qu'on a rencontré, dans la préparation, deux sortes de difficultés: d'un côté, une diminution de recettes, de l'autre une augmentation de dépenses.

« Le budget de 1895 a souffert de cette situation. Il y a eu dans les recettes un manque de 60 millions; c'est un trou énorme qu'on a cherché à combler en majorant certains droits. Ces majorations sont absolument fictives. Quant aux ressources exceptionnelles portées pour 40 millions, on a inscrit 16 millions comme reste à payer par les congrégations religieuses sur le droit d'accroissement: c'est une triste ressource.

« Il est indéniable que le total du déficit du budget de 1895 est de 822 millions, qui représente l'écart entre les recettes et les dépenses. Nous sommes loin des 100 millions dont parle le rapport.

« Puisse le déficit de 1895 ne pas dépasser ce chiffre!

« Je ne puis admettre l'impôt global sur le revenu et pas davantage l'impôt sur les revenus. Je puis dire qu'une fois introduit dans la législation, l'impôt progressif sur les successions fera son chemin; il ira en s'aggravant et en se généralisant; il est à la merci de l'arbitraire; c'est un impôt socialiste.

« Je ne méconnais pas l'importance de la question sociale. Evidemment l'Etat doit à l'ouvrier la justice et la bienveillance. Qu'il favorise le développement des institutions de prévoyance, qu'il donne aux ouvriers le droit d'association non pour des œuvres de combat, mais pour des œuvres de fraternité et de progrès!

« Mais le gouvernement ne doit pas chasser les sœurs de charité des hôpitaux. Il ne doit pas séparer la religion de la charité.

« Je ne confonds pas le socialisme d'Etat avec le socialisme révolutionnaire, il n'est pas inspiré par la même pensée; mais il porte atteinte à la propriété et par là même au travail, car le capital et le travail ne sont pas deux forces ennemies, mais deux forces sœurs; et le capital doit avoir toute sa sécurité pour que le travail soit employé.

« En France, il y a beaucoup plus de petites fortunes que de grandes; elles ont été créées par le travail et par l'épargne, et je ne connais rien de plus respectable.

« C'est grâce à l'épargne que la France a pu panser ses blessures de 1870 et qu'elle supporte aujourd'hui les charges énormes qui lui sont imposées.

« Le stimulant à cette épargne, c'est le désir du père de famille d'assurer une indépendance et celle de son foyer. Si le socialisme d'Etat vient lui imposer une limite et lui prendre toute l'augmentation qu'il pourrait donner à sa fortune, ce jour-là, l'épargne perdra une partie de son stimulant et la France une partie de sa force.

« Il dépend de vous, Monsieur le président du Conseil, de faire rejeter ou voter ce projet. Si vous le faites voter, vous prendrez une grande et triste responsabilité. »

Chambre des Députés

Séance du mardi 2 avril 1895

Le mariage facilité

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Lemire tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage dans le but de le rendre facile.

M. Charles Ferry développe sur l'article premier un contre-projet ainsi conçu :

« Le fils qui a atteint l'âge de 25 ans accomplis, la fille qui a atteint l'âge de 21 ans accomplis, peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère. »

Les articles 151, 152, 153, 154, 155, 157, 158 du Code civil sont abolis.

M. Bertrand, rapporteur. — Si on adoptait l'amendement de M. Charles Ferry, il arriverait que, dans bien des cas, les parents n'apprendraient le mariage de leurs enfants que par la lecture des actes de l'état civil.

A la majorité de 308 voix contre 238, l'amendement de M. Ch. Ferry est repoussé.

M. l'abbé Lemire défend un amendement tendant à supprimer les actes respectueux actuellement obligatoires vis-à-vis des aïeux, quand les pères et mères sont décédés.

L'orateur énumère les multiples inconvénients de cette formalité, qui n'est maintenant conservée par la législation française et la législation belge qu'au profit des riches et des gens titrés.

M. l'abbé Lemire veut qu'on puisse constituer facilement la famille et qu'une fois constituée, elle soit indestructible.

L'amendement de M. l'abbé Lemire, mis aux voix, est adopté par 297 voix contre 227.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

LE DUEL

PROPOSITION DE L'ABBÉ LEMIRE

On a distribué hier à la Chambre la proposition de l'abbé Lemire sur le duel. En voici le texte :

« Article 1^{er}. Le duel est un délit.

« Art. 2. Quiconque se sera battu en duel sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 1,000 fr.

« Celui qui aura blessé son adversaire en duel sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 200 à 2,000 fr.

« Celui qui aura tué son adversaire en duel sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 1,000 à 10,000 francs.

« Art. 3. Toute provocation en duel, tout outrage ou injure contenant une provocation seront punis d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 100 à 1,000 fr., sans préjudice des peines plus fortes qui seraient prononcées par les lois à raison de la nature de l'outrage ou de l'injure.

« Seront punis de la même peine l'imputation faite publiquement à une personne de n'avoir pas proposé ou d'avoir refusé le duel, ainsi que l'outrage fait ou l'injure adressée à une personne pour les mêmes causes.

« Art. 4. Seront punis comme complices des délits prévus par les articles précédents: ceux qui par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations, artifices coupables auront excité à les commettre.

« Art. 5. Les témoins du duel — non complices dans les termes de l'article précédent — seront passibles des peines portées par le § 1^{er} de l'article 2.

« Art. 6. Il est interdit aux journaux de publier les comptes rendus et procès-verbaux relatifs aux duels provoqués ou consommés. L'infraction à cette disposition sera punie d'une amende de 500 à 2,000 fr. Si la publication consiste dans la reproduction d'un procès-verbal signé par des tiers, ceux-ci seront passibles des mêmes peines, à moins qu'ils ne justifient que cette publication a été faite à leur insu et contre leur volonté. »

AUTRE « BAROUF » SOCIALISTE

M. Baudin a donné dans la salle de l'Athénée, à Toulouse, devant un auditoire de deux cents personnes, une conférence révolutionnaire.

Dans une longue tirade il a qualifié de « grendins » et de « polissons » tous les députés qui ne siègent pas à l'extrême gauche, puis il a dit que les opportunistes sont « des incapables et des misérables, contre lesquels il faut faire la révolution sociale avec des piques et des fourches. »

Enfin, après avoir fait l'apologie de la Commune et dit qu'il fallait graisser les fusils, le député du Cher a terminé ainsi :

« Il n'y a pas de loi, pas de police, pas d'armée qui pourront nous empêcher de faire la Révolution. »

Amour de Baudin! Est-il assez « rigolo »!

INFORMATIONS

Contre le cumul des traitements

M. Bérard (de l'Ain) a déposé une proposition tendant à interdire le cumul des traitements des sénateurs avec leur indemnité législative. Les sénateurs seraient désormais assimilés aux députés, et M. Bérard veut notamment empêcher comme aujourd'hui un sénateur ministre de toucher son indemnité de 9,000 fr. et son traitement de 60,000 fr., alors qu'un député ministre ne touche que le traitement.

De son côté, M. Brincard, député de Seine-et-Oise, a déposé la proposition de loi suivante :

« Article unique. — Aucun sénateur ou député ne peut exercer la condition de gouverneur, sous-gouverneur du Crédit foncier et de la Banque de France, de directeur de toutes autres sociétés de crédit, placé sous le contrôle de l'Etat.

Arabes grâciés

Le conseil a décidé de faire mettre en liberté 63 Arabes qui avaient été condamnés pour rébellion et crime contre la sûreté de l'Etat à la suite de l'insurrection des années 1872 et 1873.

Bétail contaminé

Budapest, 2 avril. — Une maladie contagieuse qui a les apparences de la morve vient de se déclarer sur les bestiaux.

Le ministre de l'agriculture de Hongrie a prohibé jusqu'à nouvel ordre l'exportation du bétail.

Rome, 2 avril. — Une infection charbonneuse règne actuellement sur le gros bétail dans la banlieue de Milan. Le ministère de l'agriculture a pris les mesures les plus sévères pour arrêter le fléau et il a notamment rendu obligatoire la vaccination du bétail d'après les procédés Pasteur.

Les chevaux de la garde républicaine

Depuis quelques jours, une épidémie de fièvre typhoïde sévit parmi les chevaux de la garde républicaine. Un grand nombre d'animaux sont atteints et le service de plantons est assuré à grand-peine.

L'épidémie s'est localisée aux quartiers de Tournon et des Célestins.

Incendie

Carmaux, 2 avril. — Le château du marquis de Solages a été détruit par un incendie, dont la cause est ignorée. Les dégâts sont évalués à un million.

Accident de voiture à Monaco

Monaco, 2 avril. — Un accident de voiture, qui pouvait avoir de fâcheuses conséquences, est arrivé hier à quatre dames étrangères qui faisaient une promenade sur le territoire de Roquebrune.

Arrivées près du pont « très dangereux » de Ramingao, les chevaux se sont emportés, l'ac-

telage s'est brisé contre le pont et les chevaux, précipités dans le ravin d'une hauteur de vingt mètres, ont été tués.

Le cocher et les dames ont été blessés, mais sans gravité.

Emouvante tentative de suicide

Chalon-sur-Saône, 2 avril. — A quatre heures du matin, un sous-officier du 29^e de ligne se rendait à Saint-Marcel. Au niveau du lac des Orlans, il rencontra un manœuvre allant à son travail ; il lui cria « Qui vive ! » et, au même instant fit feu sur lui. Fort heureusement il le manqua. Le manœuvre, nommé Ligeot, essaya de calmer l'exaspération de ce militaire, qui tira un nouveau coup de feu, mais en l'air cette fois, en déclarant que, désespéré de vivre, il allait se suicider devant la maison de sa cousine, M^{lle} Gallet, qui habite Saint-Marcel.

Ligerot essaya de raisonner ce désespéré qui, arrivé devant la demeure indiquée, se tira un coup de revolver dans la région du cœur. Au bruit de la détonation, parents et voisins accoururent. Le blessé fut immédiatement conduit à l'hôpital de Chalon ; la balle avait dévié. On croit pouvoir le sauver.

L'explosion de Budapest

Budapest, 2 avril. — Cette nuit, à une heure, on a aperçu près du monument du général Hentzi, sur la place Saint-Georges, un individu, élégamment vêtu, qui alluma quelque chose et s'enfuit. Un instant après, il s'est produit une épouvantable détonation. Les fenêtres des maisons du voisinage ont été brisées. Les soldats du poste voisin prirent les armes, et la police accourut. On constata que le monument n'était pas endommagé.

L'explosion a été si violente que le monument aurait été certainement détruit si l'engin qui a éclaté en avait été plus rapproché.

L'auteur de cet attentat a été arrêté. Il s'appelle Adorian Szeles, rédacteur de l'*Olivasd*, journal hebdomadaire mal famé, et il a déjà été condamné à six mois de réclusion pour crime de lèse-majesté.

BULLEIN FINANCIER

2 avril 1895.

La liquidation des valeurs a été un peu moins facile que celle de nos rentes. Les dispositions très favorables au début ont encore été entravées par la tenue de la rente Estérieure. Il y avait beaucoup d'acheteurs de qualité médiocre sur ce fonds et qui ont dû se liquider.

Après la liquidation, il est probable que l'on revien dra au calme, car, après tout, l'insurrection de Cuba sera réprimée.

Très bonne tenue de nos rentes. Le 3 0/0 finit en hausse à 103.25.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont calmes. Les reports n'ont rien d'exagéré. Le Crédit Foncier s'inscrit à 902.50. Le Conseil d'administration vient de payer le dividende à 44 fr. Le Crédit Lyonnais cote 822.50.

Bonnes tendances de nos grands chemins. Le Suez est toujours en grande faveur.

L'Italien n'est pas brillant bien qu'on ait fait des efforts pour le relever. L'Extérieure reste dans les mêmes cours qu'hier.

Bonnes tendances des fonds ottomans et en particulier de la Banque ottomane.

En Banque, le Bon Foncier de la Gulf-Lands est à 32.25.

Les actions de l'École Saint-Paul sont à 500 fr., c'est-à-dire au pair. On prévoit une augmentation de dividende.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

La crue de la Loire

La Loire a recommencé à grandir ; elle était hier à 4^m05 ; aujourd'hui, à 7 heures, elle marquait 4^m10 au pont Cessart ; mais le maximum présumé de 4^m27 doit être atteint ce soir.

Cette dernière crue est venue par suite d'une élévation de la Vienne.

Il est fort heureux que les affluents de la Loire n'aient donné que successivement ; car autrement nous étions menacés d'un véritable désastre, dépassant, paraît-il, ceux qu'avaient amenés les crues de 1836 et 1866.

Le concert du 135^e

Hier soir, de 4 à 5 heures, l'excellentissime musique du 135^e de ligne traversant Saumur pour se rendre au camp du Ruchard, nous faisait la gracieuseté de donner un concert au kiosque du Square.

Le programme en était charmant et accessible à toutes les oreilles ainsi qu'à toute les intelligences : la *Marche Russe* de Ganne, l'ouverture du *Domino noir*, le rondo de la *Cenerentola*, *Rosée du ciel* valse syncopée et fort originale de Farbach, et la *Polka des Fauvettes* pour deux petites flûtes.

Inutile de s'appesantir sur les mérites de l'exécution : on sait ce que peuvent ces artistes quand M. Rouveinolis les conduit. Toutefois, je tiens à remercier, personnellement et particulièrement, pour les souvenirs qu'il évoquait en moi, la clarinette-solo qui vocalise les variations du rondo de la *Cenerentola*, presque aussi purement que le faisait la « divine » Alboni.

Hommage à la Russie

L'École de cavalerie de Saumur vient d'offrir à plusieurs officiers russes l'ouvrage du capitaine Picard, sur les origines de l'École de cavalerie, édité par M. Milon, et sur lequel nous avons publié, à son apparition, une longue bibliographie.

Orphelinat Saint-Joseph

Le tirage de la Loterie, à l'Orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, 3, aura lieu le jeudi 18 avril, à 4 heures après midi. Dès à

présent, les lots sont exposés dans une des salles de l'établissement ; et les personnes charitables qui ont l'intention d'en offrir sont priées de les envoyer le plus tôt possible.

Tous les objets seront reçus avec la plus grande reconnaissance.

Dépôt de Remonte d'Angers

Par ordre ministériel reçu le 31 mars 1895, le Chef d'escadrons commandant le Dépôt de Remonte d'Angers a l'honneur d'informer MM. les Eleveurs et Marchands que la *Tournée d'achat* qui devait avoir lieu au mois d'avril est supprimée.

Les prochaines Assemblées

Dimanche des Rameaux : Les Récollets, à Saumur.

Lundi de Pâques : Le Chapeau (commune de Saint-Lambert), les Rosiers, Doué.

Mardi de Pâques : Bourgueil.

Jeudi 18 avril : Longné (foire et assemblée).

Dimanche 21 avril : Parnay, Nueil, Ile de Chouzé.

Dimanche 28 avril : Saint-Hilaire-Saint-Florent, Montsoreau, le Vaudelnay, Cléré, Saint-Georges-Châtelaion, Douces.

Emplois civils

A l'*Officiel*, parmi les sous-officiers classés pour les emplois civils, on remarque les noms suivants :

M. Daval, ex-adjutant au 135^e, classé pour un emploi de percepteur.

M. Leroy, ex-sergent au 135^e, demeurant à Saint-Georges-Châtelaion, classé pour un emploi de garde dans les cimetières de la Seine.

M. Dalemagne, ex-adjutant au 44^e de ligne, en résidence à Broc, classé pour un emploi de garde au Palais de Justice.

M. Rousseau, ex-adjutant au 46^e de ligne, en résidence à Montreuil-Bellay, classé pour un emploi d'inspecteur de police à Paris.

M. Coultié, adjutant au 135^e, est classé pour un poste de receveur-buraliste de 1^{re} classe.

Terrible accident à la Ménittré

Un terrible accident de charrette est arrivé, samedi, à la Ménittré, à M. Joseph Lecoq, âgé de 25 ans, employé au service de M. Chéné, meunier à Beaufort, depuis le 11 mars dernier.

Samedi, M. Chéné envoya Lecoq, avec son autre garçon, le nommé Hubaud, porter de la farine sur les communes de Saint-Mathurin et de la Ménittré. Arrivés dans ce bourg, et leurs commissions terminées, ils eurent la mauvaise idée de boire dans plusieurs auberges, et ils étaient légèrement émus quand enfin ils partirent.

Hubaud, voyant que son camarade ne se tenait plus solidement debout, voulut le faire

AU MOULIN

— On a vu des choses plus extraordinaires. En tout cas, marche droit ou tu auras affaire à moi qui me suicides en ta faveur. Si tu te conduis proprement, si tu m'apportes un mioche inscrivable sur mes registres avant le premier octobre de l'an prochain, je te nomme mon premier adjoint, pourvu, bien entendu, que tu m'obéisses aveuglément et que tu abondes constamment dans mon sens ; autrement, je te démolis, quitte à te renommer pour avoir le plaisir de te recasser. De plus, quand j'irai moissonner le blé par la racine, ma succession municipale t'est réservée *in æternum*.

— J'y renonce.

— Ne singe donc pas le dégouté. Dans vingt ans, tes feux amortis, tu mendieras mes fonctions.

— J'aurai toujours assez de mes propres affaires pour ne point m'interposer dans les affaires des autres.

— Nous reprendrons ce sujet d'ici quelques mois. Peut-être ta femme ne partagera-t-elle point ton dédain.

— Si elle en exprime le désir, « ce que femme veut... »

— Bon principe. En attendant, crois et multiplie à force ; la graine des Baptiste manque sur le marché.

— Reposez eu paix, mon maître. Je vous assure qu'on observera rigoureusement, de mon côté du moins, le précepte de l'évangile. Mais, si vous ne voulez point éprouver de retard dans la livraison, activez les bagatelles de la porte ; affichez-nous au plus tôt.

— Dès demain, je vous placarde de ma propre dextre. Au revoir.

Le maire tournait la clôture lorsqu'il aperçut Blanchette qui, l'air innocent et détaché, fixait le courant de la rivière.

— Bonjour, mademoiselle Blanchette.

— Tiens, c'est vous, notre maire. Vous paraissez joliment content.

— Oui, ma fille, j'ai bien travaillé. Je t'ai donné un oncle.

— M. Baptiste ?

— Comment sais-tu cela ? moi qui pensais

te surprendre....

— Avec cela qu'on a les yeux et l'entendement dans sa poche. Je trouvais même que les publications tardaient beaucoup.

— Fi, la curieuse ! et qu'en dis-tu ?

— Que j'en suis enchantée. Passera-t-on bientôt devant vous ?

— Le plus promptement possible. Pourquoi, diable, es-tu si pressée ?

— Parce que, monsieur le maire, d'une pierre vous ferez deux coups.

— Comment ?

— En annonçant le mariage de ma tante, annoncez celui de votre servante...

— Avec qui ?

— Avec monsieur Grand-Claude.

— Que tu détestais ?

— Précisément : qui se dispute s'adore. Il me plaisait ; et, lui, il tremblait comme la feuille dès qu'il me voyait ; il n'osait pas me causer, le pauvre homme. Aussi, furieuse de ce que sa berlue durait infiniment, le rabrouais-je à tort et à travers. Depuis notre grande querelle, comme il continuait de se tromper sur mon manège, je le rassurai petit à petit et je lui découvris... oh très dignement, en tout bien tout honneur, de quoi il retour-

naît chez moi. Et M. Claude a topé.

— As-tu prévenu M^{me} Boyer ?

— Pas encore ; au milieu de leurs micmacs, personne ne s'occupant des subalternes, on s'est occupé soi-même de ses propres arias. Ne me vendez pas, je monte chez la tante.

Baptiste et Périne dévidaient, tout bas et de très près, une causerie que coupa l'apparition de Blanchette.

— Je vous dérange peut-être, dit celle-ci avec une courbette malicieuse. Continuez, je reviendrai tout à l'heure.

— Reste, mon enfant, énonce la meunière. Que me veux-tu ?

— J'ai rencontré par hasard M. Leroux.... Non, pas de feintise !... Je guettais M. Leroux et il m'a révélé votre entente. Mon nouvel oncle, votre nièce vous embrasse du meilleur de son cœur.

— Et l'oncle, riposte Tranquille, vous rend une embrassade pareille. A quel sujet guettiez-vous M. Leroux ?

— Parce que j'avais besoin de son ministère.

— Quel besoin ?

— Simplement le prier d'afficher mon mariage en même temps que le vôtre.

coucher dans la charrette. Lecoq s'y refusa ; ils s'appuyèrent sur les ridelles, et mirent le cheval au trot. Il était environ sept heures du soir.

Ils n'avaient pas fait deux cents mètres quand un cahot fit sauter Lecoq par dessus la ridelle sur laquelle il était appuyé. Le cheval ne put être arrêté assez vite par Hubaud et l'une des roues du véhicule broya les mâchoires de Lecoq et le tua net.

Hubaud s'empressa de porter le cadavre de son camarade dans l'atelier de charonnage de M. Normand. Un médecin et le gendarme de Saint-Mathurin, prévenus aussitôt, ne purent que constater le décès. M. Chéné se chargea de la triste commission de prévenir la famille, qui habite Fontaine-Guérin.

L'inhumation a eu lieu lundi à la Métrière.

ANGERS

La question du casernement

Du *Petit Courrier* :

« Nous croyons savoir que l'autorité militaire envisage sans aucune faveur l'éventualité d'une réfection des anciennes casernes et que le projet dont nous avons parlé l'autre jour n'aurait pas de chances sérieuses d'être accueilli.

» Dans ces conditions, la construction d'une nouvelle caserne s'imposerait et l'emplacement indiqué serait, croyons-nous, les terrains de la Brispotière. »

LOUDUN

M. Jozeau, juge au tribunal des Sables-d'Olonne, est nommé juge d'instruction à Loudun.

M. Couillaut, juge suppléant à Loudun, est nommé juge au tribunal civil des Sables-d'Olonne.

M. Isnard, conservateur des hypothèques à Loudun (3^e classe), est nommé conservateur à Largentière (2^e classe).

M. Quiot, conservateur des hypothèques à Brignolles (Var), est nommé en la même qualité à Loudun.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 2 avril. — René-Marcel Renard, rue de la Petite-Douve, 17.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 31 Mars 1895

Versements de 106 déposants (16 nouveaux), 42,048 fr.

Remboursements, 27,345 fr. 94

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

A propos de la surtaxe des blés :

— Mais pourquoi me compter ce chapeau un louis de plus que les précédents ?

— Madame n'ignore pas qu'il y a un droit sur les blés, et le chapeau de Madame est couvert d'épis.

— Ton mariage ! sursauta Péline. Sans me consulter ? Qui épouses-tu ?

— Demandez à mon oncle. Il le devine, lui. N'est-ce pas, cher petit oncle, vous vous en doutiez. J'épouse monsieur Grand-Claude, là. Refuserez-vous votre consentement ?

— Je te l'accorde de toute âme. Mais tu n'en es pas moins une imprudente et une cacochiète.

— Cachotiète ! C'est vous qui méritez ce titre. N'ai-je pas découvert, depuis longtemps, votre amour pour M. Baptiste ? Vous êtes-vous fiée en moi qui attendais chaque matin votre confidence ?

— Que veux-tu, ma Blanchette. Je ne lisais pas encore à livre ouvert dans mon cœur et je craignais de déplaire à Baptiste.

— Et moi j'épousais plus couramment que vous dans votre cœur et dans celui de M. Baptiste. Avec cette expérience, je me suis déchiffrée vite. D'abord, je haïssais ce fluteur que tous deux vous me préférerez et qui me traitait comme une « mione » sans conséquence. Et avec quelle joie, je le lardais, je l'égratignais, seigneur ! Ensuite, quand je l'ai vu soigner avec tant de bonté, tant de zèle, M. Baptiste, je me suis dit tout d'un coup : « Voilà un crâne

Appréciation de la Presse

Sur la loi d'accroissement

Voici comment le *Figaro* juge le rôle de M. Ribot dans le vote de la loi sur les congrégations :

C'est la prohibition d'exister, par conséquent l'encouragement peut-être calculé à la résistance ou à la fraude.

M. Ribot s'est défendu, par quelques paroles ironiques, d'avoir désiré un succès aussi complet ; il a pris la précaution de rejeter l'honneur de cette férocité sur les épaules peut-être inconscientes de M. Cochery. Mais qui peut se tromper à cette manœuvre d'homme habile, enchanté de faire porter à autrui la responsabilité de son mauvais dessein ?

Soit : l'iniquité est consommée et, à moins, ce qui est improbable, que le Sénat ne la redresse, vous avez votre loi. Qu'allez-vous en faire ?

Vous avez un titre de créance contre les congréganistes. Il faut vous en servir. Comment ?

En le remettant au porteur de contraintes et en mobilisant les huissiers. Nous allons en voir de belles et ceux-ci vont gagner de l'argent.

Vous verrez vendre dans des villes de cinquième ordre, et même dans des villages infimes, le mobilier des religieuses et des Sœurs trop pauvres qui n'auront pu payer l'impôt.

Ce sera bien une autre affaire que les expulsions de M. Ferry. Cette série de mesures odieuses privera le trouble dans les centres de population les plus réfractaires aux préoccupations politiques. Voilà de la prévoyance gouvernementale ou je ne m'y connais pas.

Je laisse de côté le démenti donné aux paroles d'apaisement tombées de la bouche du Pape à l'adresse des catholiques ; les royalistes auront raison d'en tirer parti.

Mais les francs-maçons seront contents, puisqu'il est bien entendu, sur la loi de M. Ribot, que l'impôt ne les atteint pas.

Mais les Frères de la Doctrine chrétienne et les Sœurs enseignantes sont frappés à tel point que l'enseignement laïque n'aura peut-être bientôt plus de concurrence !

Qu'on ne l'oublie pas : c'est la loi Ribot, de même que l'article 7 et les décrets d'expulsion sont restés les lois Ferry. A chacun son œuvre. Seulement, il y a des œuvres qui n'honorent pas.

Le *Temps* croit que le cabinet pourrait bien payer les frais de son vote :

La déception est profonde. Il se peut que le gouvernement ait eu les intentions les plus conciliantes du monde, mais il paraît avoir oublié de les mettre dans la loi.

M. le président du conseil n'a pas, il faut bien en convenir, déployé une bien grande ardeur pour combattre cette inégalité. Il a cru s'en tirer par un trait d'esprit.

Cette façon de comprendre l'harmonie n'a paru du goût de personne. Ni ceux qui eussent souhaité une modération équitable des taxes, ni ceux que la question du droit d'accroissement a le don d'exaspérer n'ont été d'avis que le gouvernement eût tenu, dans cette circonstance, un langage suffisamment net. M. le président du conseil s'est fait accuser de cléricisme par les uns, de radicalisme par les autres. L'incident mérite qu'on le retienne. Et le piquant de l'affaire, c'est qu'une heure pourrait venir où, par l'entente tacite

ami qui serait un crâne mari ! » et alors...

— Alors ?

— Insensiblement, je m'efforçai de corriger de mon mieux la mauvaise impression que je produisais sur monsieur La Louche. Il me comprit et se mit à mon pas. De sorte que le jour où il me charabiat qu'il me désirait pour femme, je répondis tout de go « accepté ». L'histoire n'est pas plus compliquée que cela.

— Appelle Grand-Claude, ma nièce.

— Hé, mon mari, avancez à l'ordre.

Flairant l'approche de la crise qu'il n'osait provoquer lui-même, la Louche trépassait au bas du perron, comme s'il eût marché sur un nid de vipères. D'un saut, il est dans la cuisine.

— Tu recherches cette gamine, camarade ? lui jette Baptiste.

— Gamine ! dites-leur, monsieur mon oncle, ménagez vos expressions. On va sur les dix-sept ans.

— Silence dans les rangs ! je m'adresse au futur. Mon Claude, je te la donne. Mais, prends garde. Si tu ne conserves pas le gouvernement, si tu faiblis, cette linotte t'en fera écarter de dures.

— Excusez, mon oncle. Le gouvernement

de tous les mécontents, une réconciliation se fit — qu'on nommera coalition, si l'on veut — et dont le cabinet ferait tous les frais.

Toutefois, le *Temps* espère que le Sénat rectifiera le vote de la Chambre.

Veut-on se rendre compte plus évidemment de la valeur de la politique de M. Ribot ?

Il suffit de lire la *Lanterne*, qui exulte :

La journée a donc été bonne, pour la libre-pensée, pour la République et pour le Trésor : la rébellion des cléricaux contre les lois fiscales a été matée.

Puisse la Chambre, pendant qu'elle est en si bonne voie, aviser aux moyens de leur imposer le respect de toutes les autres lois qu'ils violent chaque jour !

Les *Débats* ne croient pas à la durée de cette loi :

M. Ribot a reproché à la commission de faire trop d'esprit dans une question fiscale. Il y a esprit et esprit. La qualité de celui-ci nous paraît très au-dessous du médiocre.

Il est peut-être dans la nature du gouvernement parlementaire de ne conduire qu'à des solutions moyennes et provisoires, qui laissent toujours à faire quelque chose à l'avenir.

Le *Soleil* :

Le patriotisme ici devrait venir en aide à l'esprit de justice. Ne sait-on pas que les moyens d'action les plus puissants de notre pays en Orient, ce sont les écoles françaises, les hôpitaux français desservis les uns et les autres par des essais de nos congrégations ?

Gambetta a bien voulu reconnaître que cette exportation-là avait son intérêt et son utilité. Ses adeptes ou ses successeurs devraient bien se rappeler ses paroles et penser à la France plus qu'à leurs passions.

FAITS DIVERS

LE DOYEN DES MÉDECINS FRANÇAIS

Un correspondant du *Figaro* a interviewé le docteur de Bossy, un médecin havrais qui, dans huit jours, aura atteint l'âge de cent trois ans :

« — Jamais je n'ai suivi aucun régime. Je suis hostile aux régimes. Ma devise s'est d'user de tout, de n'abuser de rien. Je suis né en 1793, et... depuis, je n'ai jamais été malade une seule minute.

« — Je parie que vous ne croyez pas à la médecine ?

« — Oh ! si... mais pas aux microbes ! En

voilà une invention que ces microbes ! Je vous demande un peu si nous ne vivons pas sans eux il y a cent ans !... Vous verrez que bientôt il n'y en aura plus du tout.

« Et le brave docteur m'indique par le menu sa façon de vivre.

« — Hiver et été, je me lève à sept heures et me rase moi-même. Je pars aussitôt en tournée médicale.

« Croyez-moi, jeune homme, la modération en tout, voilà le secret de longue vie. Je tenais la recette de mon père, qui a vécu cent huit ans. Vous me voyez, je n'ai aucune infirmité. J'ai simplement perdu l'œil gauche, encore l'eussé-je probablement conservé si l'un de mes excellent confrères n'avait cru devoir me guérir de la cataracte en m'enlevant la moitié de ma vue. »

Bulletin Météorologique du 3 Avril

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 11°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 8°
Midi,	758 m/m	au-dessus 16°
Hausse,	1 m/m	
Baisse,	0 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 4°

Méfiez-vous ? Méfiez-vous ??

A ceux leur demandant du Congo, certains marchands donnent un savon Vaissier quelconque qui leur coûte moitié moins. Méfiez-vous de ces voleurs ! Le Congo, le plus parfumé des savons de toilette, porte sur la boîte scellée d'une bande et sur l'enveloppe son titre : SAVON DES PRINCES DU CONGO, avec le nom du fabricant, VICTOR VAISSIER.

Ne nous fâchons jamais si nous voulons devenir vieux ; Fontenelle, le savant le plus aimable du XVIII^e siècle, n'eut jamais le moindre accès de colère ; aussi vécut-il cent ans. Débarrassons-nous donc de la bile et des humeurs qui nous aigrissent le caractère en faisant de temps en temps une cure avec les Pilules Suisses.

"GRAISSE" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle **"EQUATEUR"** GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS & ENGRENAGES. C'est la Meilleure, la plus Économique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine).

Le Gérant. L. DELAUNAY.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...

AVIS — pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du D^r Cabanes, qui guérissent Rhumes, Cough, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc. Les Pastilles du D^r Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes Pharmacies.

Les Pastilles du D^r Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt : Pharm. DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, PARIS.

me regarde ; et il sera facile, puisque monsieur exécutera toutes volontés. S'il se rétracte, s'il bronche d'une patte, rapportez-vous en à moi : je le mènerai par un chemin sans pierres. La « rouette » (1) ne fut pas inventée pour les chiens.

— La « rouette ! » rien que cela ! Et tu consens, mon pauvre ami ?

Si vous eussiez vu la tête et entendu le rire du fluteur ! Représentez-vous une noix de coco se fendant d'hilarité.

— Compris. Quand se marie-t-on ?

— Le même jour que vous, après assentiment de ma tante, puisque, sauf l'addition de monsieur, rien n'est changé dans la maison.

— Mon neveu, embrasse ta femme et la mienne. Je me charge de mander tes papiers et d'aviser ta famille. Reprenez tous deux vos ouvrages : on reviendra sur la question quand on sera en règle pour la mairie. A partir d'aujourd'hui, les enfants, lâchez de vous accorder complètement et de faire votre apprentissage de communauté. C'est fini de rire ; votre bonheur dépend uniquement de vous. Je vous lâche la bride ; mais, n'abusez pas, ou je vous traîne aussitôt devant M. Leroux.

(A suivre.)

A. M.

(1) Branche d'arbre flexible et tortillée qui sert à lier les diverses parties d'un train de bois.

PURIFICATION DE L'AIR

en brûlant du PAPIER ARMENIE

Le meilleur Désinfectant connu.



Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du PAPIER ARMENIE.

DE TAILL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS
GROS : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Ech^{re} gratis.

Dépôt : Imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir.

Maison de vente : BUREAU DE TABAC, au coin de la rue du Marché-Noir et de la rue Dacier, Saumur.

A LA GLANEUSE

MAISON E. SABATIER

ACTUELLEMENT

EXPOSITION GENERALE

ET GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Affaires considérables vendues très bon marché

NOMBREUSES OCCASIONS AU COMPTOIR DES TISSUS POUR ROBES, COSTUMES, BLOUSES ET CORSAGES

Pour inaugurer la NOUVELLE SAISON, les Magasins de LA GLANEUSE offriront à leurs Clientes, les Lundi 4^e et Samedi 6 Avril, de magnifiques Bouquets de VIOLETTES DE NICE.

Etude de M^e FOYER, notaire à Maulévrier.

A VENDRE

A l'Amiable
La MÉTAIRIE de
LA CHALOPINIÈRE
Située commune de Coron

Contenant 60 hectares. Bâtimens neufs.
Revenu par bail authentique qui commencera à courir le 23 avril 1895. 3,900 fr.

S'adresser, pour traiter audit M^e FOYER.

A LOUER

JARDIN

Entouré de murs et bien arrosé, avec petite chambre, près la gare d'Orléans.

S'adres^r à M. B. urois, 5, rue du Petit-Pré.

A CÉDER

Par suite de décès

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX
A Montreuil-Bellay (M.-et-L.)

S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay.

Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert

47, Rue Dacier, Saumur
Géométrie, Expertise, etc.

Entreprise de Serrurerie
Charpentes en fer

ED. PRÉHOMMEAU

Rue St-Jean, Saumur
Fournitures d'appareils électriques
TÉLÉPHONE, Sonneries, etc.
D'après devis ou à forfait.

La Nationale

C^e d'Assurances contre l'incendie et sur la vie

Assurances

Vie entière, Mixte, Terme fixe

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à M. H. CESBRON,
agent général, rue de l'Ancienne-
Messagerie, 9.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique,
au Biphosphate de chaux, prépare au
vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rogures

S'adresser au bureau du journal.

Vient de paraître

Aujourd'hui — Demain

Etude financière sur la situation actuelle et sur l'avenir réservé aux capitalistes,
PAR M. MAURICE DE LAVIGERIE,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Envoi franco contre 60 centimes. — S'adresser à AUDDRON, imprimeur, 30, rue de Provence, à Paris.

Demandes d'Emplois

UN COMPTABLE pouvant disposer de plusieurs heures par jour demande un emploi.

JEUNE GARÇON, 14 ans, demande place dans un magasin ou petit valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

UN MÉNAGE demande un emploi.

M. GOYET, rue d'Orléans, 34, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de concierge. Tr. bonnes références

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des Articles de Pâques

Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie
Grand assortiment de Vannerie fine, Porcelaines, etc.

Dernières créations de l'Art Parisien

ARTICLES DU 1^{er} AVRIL

Poissons en carton, en chocolat et en sucre. — Enorme choix de Surprises très amusantes. — Pains d'Epices Guillout, aux fruits et aux amandes. — Sangliers avec noms.

AVIS. — Le Dimanche 31 Mars, le Magasin restera ouvert.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . .	» 50	la b. ite.	» 70
— extra	» 60	—	» 90
Haricots verts moyens, —	» 50	—	» 80
— extra	» 60	—	» 90
Asperges (qualité incomparable).	—	—	4 25
Sarlines à l'huile	—	la boîte depuis . . .	» 35

PRIMEURS : Petits pois, Haricots verts, Radis.

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rœdel, de Bordeaux.

NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

MAISON CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps - Été

COSTUMES COMPLETS A 35 FR.
Sur mesure

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.
Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } Livraison à domicile par 6 litres.
Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

(certifié par l'imprimeur soussigné.)